



7, Place Joffre 68800 THANN

☎ 03 89 37 91 06 📠 03 89 37 41 15

Site : www.remyfaesch.fr

Mail : ce.0681541F@ac-strasbourg.fr

☎ **Vie Scolaire : 03.89.38.34.98**

LETTRE AUX PARENTS

N° 1 – 01 Septembre 2011

Madame, Monsieur, cher (e) élève,

C'est avec un grand plaisir que je prends la direction du Collège Rémy Faesch. En arrivant à Thann, j'ai découvert un établissement riche de projets et d'activités qui permettent à votre enfant de s'épanouir pleinement et de bien vivre ses années au Collège Rémy Faesch. J'ai aussi constatée que les équipes pédagogiques et éducatives sont pleinement mobilisées pour lui permettre de réussir. Avec Mme Lonchamp C.P.E nous serons de plus particulièrement attentives à sa réussite.

Je tiens à saluer le travail réalisé par Mme Clad, mon prédécesseur qui a préparé cette rentrée. Votre enfant vient de faire sa rentrée. Situé au cœur de Thann, le Collège Rémy Faesch fait partie du périmètre historique, nos élèves y trouvent de bonnes conditions de travail. L'ancienneté des bâtiments, n'a pas été un obstacle à la mise en place d'équipements pédagogiques très performants. Cette première journée aura permis à votre enfant de prendre contact avec ses professeurs et de faire connaissance avec ses camarades de classe. Je lui souhaite de réussir pleinement cette année scolaire.

Je me permets également de vous donner quelques conseils. **La réussite scolaire est le fruit du travail**

Les élèves qui réussissent, sont ceux qui fournissent un travail personnel régulier et qui adoptent un comportement correct en toutes circonstances. Le travail et le sérieux sont toujours récompensés.

Conseils particuliers pour les élèves de 3ème :

Le brevet est le 1er diplôme que doit obtenir un collégien pour attester de ses compétences acquises au collège gage d'une poursuite d'études réussies : en juin 2011 86 élèves sur 99 ont obtenu le DNB série collège dont 14 mentions TB ; 16 mentions BIEN ; 28 mentions AB et 6 élèves sur 9 ont obtenu le CFG. Certains élèves bénéficieront grâce à leurs résultats scolaires, pour la poursuite des études au lycée d'une bourse au mérite d'un montant non négligeable. C'est **l'ensemble des résultats scolaires obtenus durant toute l'année de 3ème** qui seront pris en compte pour l'affectation en lycée. Il est donc primordial, dès le début de l'année scolaire, de fournir les efforts nécessaires pour obtenir les meilleures notes possibles, faute de quoi votre enfant pourrait se trouver dans la situation de n'avoir aucune orientation en lycée à l'issue de la 3ème (11 élèves dans ce cas en juin 2011). Les places vacantes en septembre sont relativement peu nombreuses pour espérer une affectation tardive. Des réunions d'information à l'orientation seront organisées pour les élèves et les parents

Certains élèves, ils sont peu nombreux, doivent apprendre à respecter les camarades et à adopter une attitude correcte dans tous les cours, en récréation et lors des déplacements. Il en va aussi de l'image du collège que l'on peut donner à l'extérieur. On ne peut admettre que certains élèves perturbent les cours au détriment de tous les autres qui aimeraient bien pouvoir travailler dans le calme. La classe est le reflet des élèves qui la compose. Chaque élève a donc une responsabilité du climat qui règne dans une classe.

Aussi, je veillerai à punir avec sévérité les manquements à cette règle élémentaire de savoir vivre et de respect dû au travail des professeurs et aux autres élèves de la classe.

PRESENTATIONS

L'équipe de direction et l'administration se composent des personnes suivantes :

- ❖ Mme Christine BASLER, Principale
- ❖ Mme Aline LONGCHAMP Conseillère Principale d'Education
- ❖ Mme Patricia STEHLE, Gestionnaire
- ❖ Mme Josiane LUTHRINGER, secrétaire
- ❖ Mme Doris JUNG Secrétaire

RENTREE POUR LES NOUVEAUX PARENTS de 6^{ème}

Afin que vous puissiez rencontrer l'équipe qui s'occupera de vos enfants et entendre l'attente des enseignants, nous vous convions à une réunion d'information,

**Le Lundi 05 Septembre 2011 à 16 h 00
En salle B 18**

. Vous irez ensuite avec les professeurs principaux dans les salles ci-dessous :

6^{ème} A : Salle B 15
6^{ème} B : Salle B 26
6^{ème} C : Salle B 11
6^{ème} D : Salle A 20

HORAIRES DES COURS

MATIN	APRES MIDI
7 h 45: ouverture du portail	13 h 35 : ouverture du portail
7 h 55 : sonnerie pour la mise en rangs et montée en cours	13 h 40 : sonnerie pour la mise en rangs et montée en cours
8 h 00 - 8 h 54 : 1 ^{er} cours	13 h 42 - 14 h 40 : 1 ^{er} cours
8 h 56 - 9 h 50 : 2 ^{ème} cours	14 h 42 - 15 h 37 : 2 ^{ème} cours
9 h 50 - 10 h 05 : récréation	15 h 37 - 15 h 50 : récréation
10 h 05 : sonnerie et montée en cours	15 h 50 - 16 h 45 : 3 ^{ème} cours
10 h 05 - 11 h 00 : 3 ^{ème} cours	16 h 47 - 17 h 40 : 4 ^{ème} cours
11 h 03 - 12 h 00 : 4 ^{ème} cours	

Le portail sera fermé de 12 h 10 à 13 h 35.

ENTREES ET SORTIES

Toutes les entrées et sorties se font par le portail principal situé place Joffre. L'entrée par le portail côté Monuments aux Morts est interdite. Une fois la porte du collège franchie, l'élève se rend immédiatement dans la cour. En aucun cas il ne ressort de l'établissement non accompagné et non autorisé.

Lorsque le portail est ouvert, les élèves rentrent dans le collège. Il faut éviter d'envahir la place. Je vous demande également de rappeler à vos enfants que la route et les places de parking sont aux voitures et les trottoirs aux piétons.

Les jeux de ballons sont interdits sur la Place Joffre.

LE SYSTEME « SCOLARITE »

Comme tous les établissements secondaires nous disposons du système de traitement automatisé d'informations nominatives, dénommé SCOLARITE. Les données nominatives sont utilisées uniquement au niveau du rectorat et de l'établissement pour la gestion administrative, pédagogique et financière. Le droit d'accès s'exerce auprès du chef d'établissement et du rectorat. Nous devons ajouter que la C.N.I.L. a donné un avis favorable au moment de la mise en place de ce système.

LES INAPTITUDES A LA PRATIQUE DE L'E.P.S

Il faut rappeler ici un principe : l'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement obligatoire. En cas d'incapacité temporaire ou durable, votre enfant aura à remettre au professeur d'E.P.S. le certificat médical (à renouveler tous les ans). Le professeur d'E.P.S. indiquera à votre enfant s'il doit rester présent tout en ne participant pas (c'est le cas le plus fréquent en cas d'incapacité temporaire). L'incapacité peut être partielle ou totale : le médecin l'indiquera ; en cas d'incapacité partielle, votre enfant pourra faire certains exercices.

DECOUPAGE de l'année SCOLAIRE 2011/2012

Périodes de classe :	Périodes de congés
Lundi 05/09/2011 au Vendredi 21/10/2011 7 semaines	
	Samedi 22/10/2011 au Mercredi 02/11/2011 inclus
Jeudi 03/11/2012 au Vendredi 16/12/2011 6,5 semaines	
	Samedi 17/12/2011 au lundi 02/01/2012 inclus
Mardi 03/01/2012 au Vendredi 24/02/2012 8 semaines	
	Samedi 25/02/2012 au dimanche 11/03/2012 inclus
Lundi 12/03/2012 au Vendredi 20/04/2012 6 semaines	
	Samedi 20/04/2012 au dimanche 06/05/2012 inclus
Lundi 08/05/2012 au Vendredi 04/07/2012 8,5 semaines	

Répartition par trimestres :

- ◆ 1^{er} trimestre : lundi 05 septembre 2011 au vendredi 25 novembre 2011 (10,5 semaines)
- ◆ 2^{ème} trimestre : lundi 28 novembre 2011 au vendredi 24 février 2012 (11 semaines)
- ◆ 3^{ème} trimestre : lundi 13 mars 2012 au vendredi 13 juin 2012 (11,5 semaines)

Les notes seront accessibles régulièrement sur ENTEA.

VENTE DU « PASS » AU COLLEGE

Pour les élèves qui souhaitent bénéficier d'un aller/retour supplémentaire en bus au courant de la journée, il leur faudra acquérir le « Pass », au prix de € 61.50 par trimestre. Une personne des établissements « Chopin », tiendra une permanence au collège pour le 1er trimestre, aux dates suivantes :

**Mardi le 13 Septembre 2011 et Jeudi le 15 Septembre 2011
De 9h30 h à 11 h00
au Secrétariat**

**Cette personne reviendra en début de chaque trimestre
(Les dates vous seront communiqués en temps utile)**

COMMUNICATIONS

A La rentrée, nous remettons **un carnet de liaison** (que votre enfant doit toujours avoir sur lui) et son Edt. N'hésitez pas à le consulter le soir au retour de votre enfant du collège.

Adresse du site du collège est à mettre en favoris sur votre bureau et à consulter régulièrement.

 www.remyfaesch.fr

ENTEA

Un code d'accès à l'Espace Numérique Technologique En Alsace est accessible aux enfants et aux parents. Vous serez invité à venir chercher votre code d'accès parents le plus tôt possible. Ce code vous permet de communiquer avec les enseignants, avec le collège et de voir les notes de vos enfants.

Une formation en soirée sera prévue dès que les codes seront distribués. Les parents qui n'auraient pas d'ordinateur chez eux, peuvent se connecter à la médiathèque et même au collège

ABSENCES ET RETARDS

Aucune absence ne doit rester sans justificatif à tout moment de la journée. Nous serons très stricts sur ce point et n'hésiterons pas à vous déranger sur votre lieu de travail, s'il le faut, pour vous demander des explications. En effet, une importante question de responsabilité est en jeu.

De même nous vous demandons de nous avertir par téléphone à partir de 8 h (**N° 03.89.38.34.98** : numéro de téléphone à utiliser obligatoirement pour cela) de toute absence et de remplir à l'avance le carnet de liaison pour toute absence prévisible.

Si votre enfant a été absent, il doit :

- présenter son billet à la surveillance dès son retour.
- présenter le talon signé à chaque professeur.

L'élève n'est pas autorisé à entrer sans avoir fait signer son carnet.

En outre, nous ne tolérons pas les retards systématiques de certains élèves : le professeur ne peut être dérangé constamment par des retardataires.

Trop souvent des enfants viennent dès le début de la journée se plaignant de maux divers. Si votre enfant n'est pas en bonne santé un matin, gardez-le à la maison et soignez-le plutôt que de lui faire courir le risque d'une aggravation, l'infirmerie n'étant pas ouverte tous les jours.

Pour les absences hors éducation physique et sportive, elles doivent être justifiées au moyen du carnet de liaison.

Un certificat médical est nécessaire en cas de maladie contagieuse.

UTILISATION PORTABLE ET AUTRES

- Dans l'enceinte du collège les écouteurs des appareils doivent rester rangés.
- Il est interdit d'utiliser le portable pendant les cours.
- Celui-ci doit être éteint dès que l'élève entre dans l'enceinte du collège.
- **Tout manquement sera sanctionné.**

LA REUSSITE AU COLLEGE

Un gros travail de réflexion a été entrepris depuis trois ans, pour essayer de remotiver nos élèves qui ne travaillent pas assez. Il s'agit surtout de mauvaises méthodes de travail, de mauvaises habitudes, de consignes non comprises.

C'est pourquoi, nous avons mis au point des règles très claires de travail, qui devront être appliquées par vos enfants. Ces règles seront sues par vous et par vos enfants. Il y aura des sanctions. Il faudra être vigilant dès le départ.

Nous accompagnerons vos enfants, mais nous avons absolument besoin de vous pour continuer à la maison la discipline que nous aurons établie au collège.

Si votre enfant n'a pas fait son travail, il pourra le jour même être retenu, après sa dernière heure de cours de l'après-midi. Ce n'est pas une sanction mais un moyen de les aider à être

à jour dans leur travail. Vous serez prévenu par message téléphonique (peut être de 16 h 45 à 17 h 45).

Le but, bien évidemment, est que le travail demandé soit fait à la maison pour éviter ce genre de mesure.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Tous les jours en S3, S4 les enseignants assureront de l'accompagnement éducatif sous la forme d'aide aux devoirs et d'activités diverses. Je compte déjà sur vous pour motiver vos enfants, surtout ceux qui peinent avec leurs devoirs, de participer à cet accompagnement éducatif.

Démarrage du dispositif : Lundi 10 Octobre 2011

LE CARNET DE LIAISON

Ce carnet vous donne un certain nombre d'informations et permet à la famille de correspondre avec l'établissement. Regardez-le régulièrement.

Votre enfant devra toujours l'avoir sur lui. Il devra être couvert et renseigné par vous pour le Lundi 12 septembre 2011 Quelques indications sur l'utilisation de ce carnet :

- Pour les retards et les absences utiliser uniquement les pages prévues pour cela ; la signature des parents est indispensable ; l'enfant remettra le talon au moment où il présentera le carnet à la conseillère principale d'éducation ou à la « Vie Scolaire » à son retour.
- Pour les inaptitudes ponctuelles en éducation physique et sportive, utiliser les talons prévus à cet effet.

Page 4 de couverture « carte de sortie » : c'est là que vous inscrivez si vous autorisez ou non votre enfant à sortir en cas de suppression imprévue de cours en début ou en fin de demi-journée.

Nous vous demandons de lire et de signer le règlement intérieur ; c'est le texte sur lequel nous nous appuyons pour tout ce qui concerne la vie au collège.

Bonne rentrée et bonne réussite scolaire à tous.

La Principale,

C. BASLER